

# Sauve qui pneus !

DE PLUS EN PLUS, LES GARAGES DE RÉPARATION OFFRENT À LEUR CLIENTÈLE UN SERVICE D'ENTREPOSAGE DE PNEUS. À CETTE FIN, ILS UTILISENT HABITUELLEMENT UN ESPACE PERDU OÙ RANGER LES PNEUS, UNE SOLUTION TRÈS AVANTAGEUSE QUI PEUT TOUTEFOIS TOURNER AU CAUCHEMAR EN CAS D'INCENDIE.



Lorsque des pneus s'enflamment, il y a libération d'une fumée épaisse et incommodante. La combustion des pneus est très longue. Il est d'ailleurs très difficile d'éteindre ce genre d'incendie. Aussi, avant d'aménager un lieu d'entreposage pour pneus, il faut prendre certaines dispositions afin de prévenir les incendies et, surtout, évacuer le personnel de façon efficace et sécuritaire.

## FACILITER L'ÉVACUATION DU PERSONNEL

- › Prévoir des voies d'évacuation d'une largeur d'au moins 1 mètre.
- › Installer des étagères fabriquées de matériaux incombustibles ou à combustibilité limitée.
- › Installer des extincteurs portatifs.
- › Installer des gicleurs automatiques dont les têtes sont spécialement conçues pour le contrôle des incendies de pneus.
- › Séparer les pneus des autres produits combustibles par une distance horizontale d'au moins 8 pieds (2,4 mètres).

## PRÉVENIR LES INCENDIES


Voici les exigences requises par le Code national de prévention des incendies du Canada (CNPI) concernant les bâtiments ou parties de bâtiments utilisés pour le stockage de pneus à l'intérieur :

- › Le lieu d'entreposage d'un volume de pneus supérieur à 375 m<sup>3</sup> (soit 3 000 à 3 500 pneus moyens disposés en rangées) doit être isolé du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu d'une résistance d'au moins 2 heures.
- › Le bâtiment doit être protégé par un système de gicleurs automatiques :
  - lorsque la surface des îlots de stockage dépasse 500 m<sup>2</sup> ;
  - lorsque la surface d'un îlot de stockage dépasse 250 m<sup>2</sup> ;
  - lorsque la hauteur de stockage est supérieure à 3,6 mètres et le volume total de pneus dans le bâtiment, supérieur à 375 m<sup>3</sup>.
- › Un dégagement de 900 mm est requis entre le sommet des piles et les têtes de gicleurs.

## AUTRES EXIGENCES POUR LE STOCKAGE DE PNEUS

- © Contactez le Service de prévention des incendies de votre localité pour vous conformer à leurs exigences réglementaires.
- © Contactez votre assureur pour connaître les exigences particulières pour ce type d'entreposage.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Les lieux d'entreposage de pneus ne sont généralement pas pensés pour une manutention facile et sécuritaire. Même s'il s'agit d'une tâche occasionnelle, les chutes demeurent un risque important de blessures. L'entreposage devrait donc se faire à hauteur d'homme. À défaut, on doit préconiser l'utilisation d'équipements de manutention spécialisés (escabeaux à plate-forme, plates-formes élévatrices, convoyeurs, etc.) et favoriser le travail en équipe. 



par **MARTINE CHARETTE**  
Conseillère en  
hygiène industrielle,  
Auto Prévention